

## MENTION COMPLEMENTAIRE AU CONCOURS : UN PIEGE !

*Résultat de la demande inconséquente d'une organisation syndicale (pas le SNETAA EIL !) qui sollicitait qu'à la discipline principale du CAPES puisse s'ajouter : « un complément à la dominante », nous risquons de tous subir !*

Il existe maintenant un Décret (26/07/05) et des arrêtés (le dernier de Juillet 2006) qui précisent que pour certaines disciplines des CAPES – CAPET – CAPEPS – CAPLP les candidats peuvent (et sont fortement incités par l'administration !) passer une « **mention complémentaire** » dans une autre discipline !

Disons clairement que c'est la *bivalence instituée* de fait là où elle n'était pas souhaitée ni souhaitable. **Et demain imposée à tous !** C'est grave ! C'est une régression pour nos métiers.

Et c'est la porte ouverte à la déréglementation :

- Ce n'est pas le souci de la qualité mais uniquement la volonté de la recherche d'une plus grande souplesse dans la gestion du personnel et des emplois du temps ! Une gestion financière du stock sans souci de la fonction ! Pour *flexibiliser* nos métiers !
- Enseigner une autre discipline ne s'invente pas. Et pourtant dans l'arrêté on trouve entre autres :
  - Le CAPES Math qui passe la mention Physique Chimie PLP (pour enseigner où ? En Collège ou en LP ?)
  - Un autre CAPES une mention dans une autre discipline de CAPES !
  - L'éducation physique avec la mention SVT ou langues ou... !
  - Le PLP Lettres Histoire qui passe la mention Capes documentation !
  - Le PLP Génie Méca Productique avec la mention Math PLP !!!...
- Les remplacements en interne pourront être imposés dans d'autres disciplines et votre présence à l'établissement sera accru !
- C'est la *perte d'identité* de chaque corps avec sa spécificité ! La casse des statuts !
- C'est la *négation des contenus* des disciplines qui étaient le fondement de la qualité de l'Education Nationale publique et laïque française.
- Les souplesses annoncées deviendront très vite des *contraintes inacceptables*, par exemple être forcé d'effectuer un complément de service dans l'autre discipline dans un autre établissement...

***Le SNETAA EIL est opposé à cette régression « complémentaire » qui n'est que le reflet d'une basse cuisine de gestion financière de supports de postes où l'on est à des années lumière du souci de la réussite des élèves. Cette nouvelle conception de nos métiers doit être dénoncée pour maintenir la dignité du professeur qui enseigne ce qu'il maîtrise, et refuser cette dégradante « garderie » complémentaire ! Investir dans l'Education ce ne doit pas être le gaspillage de la qualité qui s'annonce . REFUSONS LE !***